

Québec, le 15 mars 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Directrice,

À la suite de dépôt de la pétition par le député de Mercier, M. Amir Khadir, concernant la réalisation du projet de petite centrale hydroélectrique à Shannon, le 24 novembre 2010, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 du Règlement et autres règles de procédure de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie
Directeur de cabinet

p. j.

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
www.mmrnf.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
413, rue Saint-Jacques, bureau 430
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 864-7222
Télécopieur : 514 864-7695



Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Réponse à la pétition déposée, le 24 novembre 2010, par M. Amir Khadir,
député de Mercier, concernant le projet de petite centrale hydroélectrique à Shannon

Le gouvernement du Québec a exprimé dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 le fait qu'il est opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer des centrales hydroélectriques de 50 MW et moins, dans la mesure où ces projets sont sous le contrôle de la communauté, appuyés par le milieu et une source de bénéfices pour le milieu local.

Pour en faciliter l'implantation, le gouvernement du Québec a préparé un guide de référence à l'intention des municipalités et communautés autochtones. Celui-ci décrit les étapes nécessaires à l'implantation d'une petite centrale hydroélectrique, dont notamment le processus de consultation et fournit toute l'information permettant de les franchir.

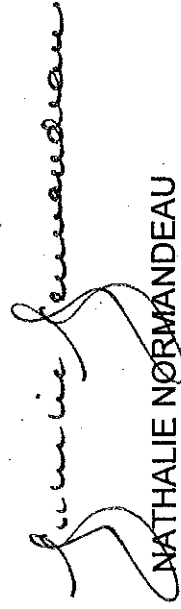
Le 29 décembre 2009, la Municipalité de Shannon, accompagnée de la firme d'ingénierie BPR, a déposé une demande pour le développement d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Jacques-Cartier, au site de l'ancienne centrale de Saint-Gabriel.

L'aménagement hydroélectrique proposé consiste en une centrale au fil de l'eau d'une puissance installée de 3,3 MW. Cette centrale serait aménagée sur le même site que l'ancienne centrale Saint-Gabriel et construite sur la rive opposée, ce qui permettra de conserver le parc récemment aménagé et les vestiges de l'ancienne centrale.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a analysé l'avis de projet déposé par la municipalité, accompagné de documents complémentaires qui concourent à la bonne compréhension du projet. Les documents déposés doivent, entre autres, démontrer que le projet est sous le contrôle de la communauté, est appuyé par le milieu et contribue au développement économique de la région.

Au regard de la consultation publique, précisons que la Municipalité a transmis par la poste un communiqué à l'ensemble des citoyens de Shannon pour les inviter à une séance d'information publique se tenant le 26 janvier 2010. Cette correspondance comprenait aussi un avis public annonçant la mise en place d'un registre pour demander la tenue d'un référendum. Une seule personne a signé le registre alors que 305 signatures étaient nécessaires pour que le référendum soit requis.

Le projet de la Municipalité de Shannon est l'un des projets retenus dans le cadre du Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec parce qu'il répond positivement aux orientations de la Stratégie énergétique. Il incombe maintenant à la municipalité d'obtenir les diverses autorisations nécessaires à la réalisation de ce type de projet, dont les autorisations environnementales.



NATHALIE NORMANDEAU